



## Credit à la consommation

Par **Sissibzh**, le **09/06/2015** à **15:33**

Bonjour,

Mon époux avant notre mariage a contracté un prêt chez COFIDIS donc bien avant 2008. Se retrouvant sans aucun revenu il a du cesser de rembourser ce crédit. Il a été contacté en 2011 par la société de crédit qui lui réclamait plus du double de l'emprunt initial. Mon époux a téléphoné pour demander un récapitulatif ainsi qu'un échéancier. Il n'a jamais reçu de réponse.

Nous sommes en juin 2015 et recevons un commandement aux fins de saisie vente de la part d'un huissier mandaté par COFIDIS.

Il est dit qu'en date du 29/09/2008 il y a eu une injonction de payer (dont personne n'a eu connaissance) et dûment revêtue de la forme exécutoire en date du 01/12/2008 précédemment signifié, et à ce jour définitif.

mon époux n'a jamais eu de signification! Et comme en 2009 il était sans domicile, il a perdu tout les documents ayant trait à ce dossier de crédit.

Que faire? De plus les seuls biens mobiliers qui se trouvent à notre domicile m'appartiennent de très longues date, mon époux n'ayant rien à lui lorsque nous nous sommes mariés. Que risque t'il de se passer? Et que faire vis à vis de ce commandement?

Merci infiniment

Cordialement